

Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

Catalogues de cours



Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en œuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'ECTS, en combinaison avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes.

- ✚ L'ECTS permet de comparer les systèmes d'enseignement supérieur dans toute l'Europe
- ✚ L'ECTS facilite la reconnaissance de toutes les études.
- ✚ L'ECTS aide à concevoir des programmes d'études et à en garantir la qualité
- ✚ L'ECTS permet le transfert d'expériences d'apprentissage entre différents établissements, une plus grande mobilité des étudiants et des parcours plus flexibles jusqu'à l'obtention du diplôme.

VALEURS PRISES EN COMPTE

Charge de travail de l'étudiant pour atteindre les objectifs du programme définis en terme de Résultats d'apprentissage (Learning outcomes)

- ✚ 1 année Enseignement Supérieur = 1500 à 1800 h/an (heures étudiants) = 60 ECTS
- ✚ 1 ECTS = 25 à 30h de charge de travail
- ✚ 1 semestre = 30 ECTS
- ✚ BTS = 120 crédits / Licence = 180 crédits

DOCUMENTS FACILITANT LE TRANSFERT ET L'ACCUMULATION DE CREDITS

- ✚ Les catalogues de cours

BTS AM	BTS CG	BTS MUC	BTS NRC	BTS SIO
CPGE ECT	DCG	DSCG	Licence STS	

- ✚ Le [supplément au diplôme](#)
- ✚ Le contrat d'études